

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 décembre 2021

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, MM. SAUVEGET Nicolas, CONRAD Alexandre, WILSIUS Régis.

Absents : Mme KOCH Claudine a donné procuration à M. CONRAD Alexandre.
Mme QUIRIN Anne a donné procuration à M. SCHWARTZ Pierre.
M. DRUI Daniel a donné procuration à M. LEONARD Vincent.
M. GANGLOFF Claude, Mme ROHR Sophie et M. DRUI Philippe avec excuses.

La séance débute à 18 heures 30 à la salle AJLC.

Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2021 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur CONRAD Alexandre est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

097-2021 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle non bâtie cadastrée :

° section 16 parcelle n° 34 « Bitzengaerten » de 3,21 ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle eu égard aux constructions prévues de part et d'autre de cette parcelle courant 2022 afin d'éviter des difficultés ultérieures d'exploitation dudit terrain avec les futurs habitants ; ainsi que pour l'accès à la parcelle cadastrée section 16 n° 35 en prolongement de la parcelle n° 34.

Le maire présente enfin une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

° section 1 parcelle n° 94 « 6, rue du Moulin » de 6,29 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

098-2021 Vente de terrain communal : Le maire explicite les différentes actions engagées dans ce dossier et notamment l'arpentage réalisé par géomètre, ainsi que les inscriptions correspondantes au Livre Foncier. Il précise également ses derniers contacts avec M. et Mme Steven ZIMMER quant à la détermination du prix de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la proposition forfaitaire de 500,00 € de la parcelle communale, cadastrée section 1 n° 167/78 de 1,16 ares, au profit de M. et Mme Steven ZIMMER. Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

Le maire est autorisé à signer l'acte notarié de vente.

099-2021 Dégrèvements de taxes - Inondation 2021 - aux locataires de baux ruraux : Le maire rappelle les délibérations du 24 janvier 2020 et 18 décembre 2020 et précise les différents terrains communaux affectés par le dégrèvement inondations 2021 ainsi que les locataires et les surfaces respectives concernées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, valide les remboursements aux locataires concernés (montant total de 228,01 €) selon la répartition suivante :

° BRITSCHER Patrice : 0,72 €
° BROUDER Pierre : 13,20 €

◦ CONRAD Alexandre :	3,37 €
◦ DIENER François :	6,29 €
◦ GUNTHER Hubert :	8,85 €
◦ HOUPERT Monique :	48,48 €
◦ SCHARFF Michel :	54,33 €
◦ SCHMITT Damien :	3,97 €
◦ SCHWARTZ François :	3,82 €
◦ VILHEM Raymond :	41,33 €
◦ WAGNER Yves :	43,65 €

Ces remboursements seront déduits en fin d'année 2022 des montants dus par chaque locataire pour les locations des terrains communaux en 2022. M. Alexandre CONRAD ne participe pas au vote.

100-2021 Ristournes : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte un chèque d'un montant de **299,00 €** de la CIADE pour ristourne de cotisation de l'année 2020, ainsi qu'un chèque d'un montant de **302,00 €** relatif à un excédent de versement de taxe foncière eu égard aux dégrèvements inondation de 2021.

101-2021 Demande de subvention DETR/DSIL 2022 pour la rénovation éclairage public : Le maire rappelle la démarche entreprise par la CASC dans ce cadre. M. Pierre SCHWARTZ, adjoint, présente en détail l'étude menée sur la commune.

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences d'offrir à ses communes membres la possibilité de réduire leurs consommations énergétiques,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 mai 2015 approuvant, à cet effet, la création d'un poste de conseiller en énergie partagé, aujourd'hui dénommé référent énergie,

Vu les actions T6 « faciliter l'utilisation des CEE pour les mairies » et T14 « éclairage public : sensibiliser les acteurs lors de la modernisation du réseau existant » du plan climat territorial validé en conseil communautaire le 13 décembre 2012,

Considérant la mise en concurrence effectuée par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour le compte de ses communes membres pour la rénovation des parcs communaux d'éclairage public et la coordination de cette opération par la Communauté d'Agglomération,

Considérant la nécessité pour la commune de rénover son parc d'éclairage public,

Considérant que la rénovation de l'éclairage public constitue l'une des priorités du PTRTE,

Considérant les modalités d'accès et de mobilisation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant le plan de financement de l'opération portant rénovation de l'éclairage public de la commune de SAINT-JEAN ROHRBACH,

Décide

- D'autoriser le maire à solliciter une demande de subvention DETR et/ou DSIL d'un montant de 39.552,50 €, soit 50% du coût total HT du projet d'un montant de 79.105,00 € H.T soit 94.926,00 € T.T.C.
- D'autoriser le maire à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce dossier,
- De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions.

102-2021 Rapports annuels sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif – Exercice 2020 : Le maire présente les grandes lignes des rapports annuels sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif - exercice 2020 qui peuvent être consultés au secrétariat de mairie sur simple demande.

Il n'y a pas de remarque particulière formulée par les conseillers municipaux présents.

103-2021 Pacte financier et fiscal du territoire : Sur le rapport du maire,

Vu la délibération n° 2021-11-25-02-1 du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 relative au pacte financier et fiscal ;

Considérant l'utilité de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de solidarité ;

Après avoir pris connaissance du diagnostic du territoire et des leviers d'action possibles ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'approuver le pacte financier et fiscal du territoire tel que joint en annexe à la présente délibération.

Etant précisé que certaines actions devront faire l'objet de délibérations concordantes et de conventions spécifiques entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la commune.

104-2021 Report de crédits d'investissements : L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les montants des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les reports de crédits d'investissement pour les opérations suivantes :

- ° Opération n° 2 : 100.000 €
- ° Opération n° 3 : 1.000 €
- ° Opération n° 5 : 41.000 €

105-2021 Protection complémentaire des agents : Le maire résume la correspondance du CDG 57 en date du 29 novembre 2021 relative à la protection complémentaire et notamment à l'engagement de la procédure de convention de participation relative au risque « santé » par le centre de gestion de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide la démarche entreprise par le CDG 57 et demande au maire d'enclencher les différentes étapes nécessaires pour une participation à la consultation prévue.

106-2021 PCS et DICRIM : Le maire informe le conseil municipal de ses contacts avec les services de la Préfecture (SIDPC - service interministériel de défense et de protection civile) quant à l'existence du PCS (plan communal de sauvegarde) et du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) réalisés en 2010.

Compte tenu de l'ancienneté de ces documents il propose de les réactualiser durant l'année 2022 avec le cabinet RISK Partenaires qui les avait réalisés en mai 2010.

Une proposition commerciale sera ainsi sollicitée qui sera soumise pour avis au conseil municipal.

Le conseil municipal valide la démarche proposée par le maire.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Recensement INSEE – Populations légales au 1^{er} janvier 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : au total 987 habitants.
- Proposition du président du SILMA pour la création d'un moine dans l'étang – Une surélévation de la digue existante est jugée mieux adaptée.

- Relais ECT (extension des consignes de tri) : les invitations aux sessions de formations seront transmises en semaine 52 aux conseillers municipaux concernés.
- Prochaine réunion du conseil municipal prévue vers mi-janvier 2022.
- Le maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'années au conseil municipal ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et notamment la santé dans le contexte sanitaire actuel.

La séance est levée à 20 heures 05.

Publié le 23 décembre 2021.

Le maire

Cyrille FETIQUE

